LES GRÈVES

A TOURCOING

A la Filature de M. Deconinck

Trois bâcleurs se battirent dans l'établissement, samedi après-midi et furent congédiés. Quinze autres bâcleurs quittèrent l'atelier aussitôt en demandant la réintégration de leurs camarades. C'était, croyait-on, une gaminerie et le lendemain tout s'arrangerait. Mais jeudi matin les rattacheurs, au nombre d'une cinquantaine ne rentrèrent pas à l'usine.

C'était donc la grève. Les rattacheurs, pour justifier leur chômage volontaire, ont demandé diverses modifications dans le service intérieur de l'usine.

ROUBAIX

La fraude en automobile

Nous avons relaté hier, la poursuite mouvementée engagée par les douaniers mercredi soir, contre une automobile qui leur avait brûlé la politesse à la frontière, au lieu dit « Trou du Fouan ».

Leurs recherches ont été couronnées de succès.

Ils sont parvenus à découvrir, vers dix heures, l'auto, que ses conducteurs avaient mené, pour faire réparer le pneu que les balles des douaniers avaient crevé, au Labourieur, dans le garage de M. Hibon, 18, boulevard d'Halluin.

Les fraudeurs ont eu le temps de prendre la fuite.

Le véhicule, un superbe breack, qui contenait pour 7.500 fr. de tabac de Moravie, a été amené au bureau de douane de la Gare, d'où il a été dirigé, jeudi matin, sur Lille.

Durant toute la matinée, de nombreux curieux se sont arrêtés place de la Gare, pour le considérer.

Jusqu'à présent, la trace des fraudeurs n'a pas été découverte.

Ajoutons que le breack-automobile ne portait aucune marque de fabrique. Il avait été construit avec des pièces rapportées de différents véhicules.

La Chambre de Commerce de Roubaix se réunira, dans la salle ordinaire de ses séances, à la Bourse, le samedi 30 juin, à 4 h. du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Le nouveau tarif douanier espagnol. — Questions de conditionnement. — Objets divers.

Adjudication. — Il a été procédé, à la Mairie, à l'adjudication de la fourniture du combustible nécessaire au chauffage des établissements communaux pour le deuxième semestre de l'année.

La fourniture était évaluée à 25.000 fr. et divisée en quatre lots.

L'adjudication n'a pas donné de résultats, les soumissionnaires ayant tous présenté des prix supérieurs à ceux du devis. En voici le détail :

MM. Emile Delcroix, 37 fr. 50, 46 fr., 44 fr. et 22 fr. 50. — Charles Roger, 38 fr. 95, 46 fr. 90, 44 fr. 10 et 23 fr. 10. — Liagre et Leman, 31 fr. 50, 31 fr. 50, 45 fr. et 43 fr.

Les funérailles du malheureux Vandarmeesch, l'ouvrier qui, mardi, a été victime du terrible accident survenu chez MM. J. Ernoult et Cie, ont eu lieu jeudi après-midi à quatre heures.

La levée du corps a été faite, à l'Hôtel-Dieu, par M. l'abbé Delporte, vicaire à Notre-Dame.

Le deuil était conduit par les frères du défunt, venus, la veille, de Mouscron où ils habitent.

Au premier rang de l'assistance, se trouvait le gérant de l'usine où l'accident s'était produit.

Deux accidents de voiture. — Un vieillard de 72 ans, M. Jacques Nevajens, rétameur, rue du Vallon, 36, a été renversé, rue du Fort, près de la rue de l'Ommelet, par la voiture de M. Paul Prouvost, boulanger.

L'équipage lui a passé sur le corps. Relevé par M. Prouvost, il a reçu les soins de M. le docteur Montaigne qui a constaté des plaies contuses à la main droite dont les ongles étaient, en outre, décollés.

— Une voiture de la boulangerie économique du Tilleul, a renversé rue du Tilleul, M. Ernest David, domicilié angle des rues d'Hem et Jean Goujon, qui avait voulu arrêter le cheval emporté.

M. David a eu la jambe droite écrasée sous le véhicule. Il a reçu des soins de M. le docteur Bantigny qui a jugé nécessaire un repos de 15 jours.

Coup de revolver. — Jeudi matin, une ménagère de la rue de la Redoute, 127, Mme Vandeputte, 37 ans, a déposé une plainte au commissariat du 1er arrondissement, contre son locataire, Oscar Chantry, 23 ans, ouvrier teinturier, qu'elle accuse de lui avoir tiré une balle de revolver.

D'après la plaignante, Chantry était venu la trouver chez elle et l'avait traité de « canaille », parce que, disait-il, elle avait informé la police d'une discussion à laquelle elle avait été mêlée.

Comme Mme Vandeputte protestait contre cette allégation, il aurait tiré dans sa direction un coup de revolver sans l'atteindre, puis aurait pris la fuite.

La police a visité la pièce où cette scène se serait déroulée. Elle n'y a rien relevé qui put indiquer qu'une scène de violences s'y était produite. On n'a pas non plus retrouvé de balle de revolver.

Quoi qu'il en soit, M. Laché, commissaire de police, fait rechercher Oscar Chantry pour l'interroger sur les faits dont il est accusé.

Les vols dans les magasins. — Mercredi soir, un malfaiteur inconnu s'est introduit, après avoir immobilisé la sonnerie dans le magasin de M. Laurent Duchâteau, horloger, rue du Cartigny, 98, et a dérobé à l'étalage trois montres d'hommes.

M. Prud'homme, commissaire de police du 4e arrondissement, a ouvert une enquête.

Plus cher qu'aux « Bains ». — Un journalier, Clovis Depraeter, rue de Tournai, 8, qui se baignait dans le canal, a été surpris par des agents.

On lui a dressé un contravention dont les frais lui coûteront plus que le prix d'un bain dans un établissement *ad hoc*.

Enterrements du vendredi 29 juin. — Notre-Dame : A 8 h. 1/2, Henri Fossier, ancien guetteur de la tour de Notre-Dame, à l'Hôtel-Dieu. — A 4 h. 1/4, Marguerite Delestrein, à l'Hôtel-Dieu.

Etat-civil de Roubaix

CHOCOLAT THOMAS 5, r. du Priez LILLE

Du 28 juin

Naissances. — Henri Gozet, place de l'Abattoir, cour Flipo, 12. — Paul Eraoult, rue du Curoir, 24. — Maria Gras, rue du Moulin, cour Pennel, 7.

Mariage. — Albéric Loosveldt, sans profess., rue de Lannoy, 146, et Anna Gallois, s. prof., même rue, 122.

Décès. — Simonne Derzelle, 1 mois, rue Delezennes, 3. — Adolphine Dufour, 47 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinzouilles, 2. — Julienne Sassoye, 63 ans, rue Barbieux. — Louis Lamblin, 1 an, rue de la Redoute, 79.

WATTRELOS

La Fête du 14 Juillet. — Le rejet de l'octroi a entraîné la suppression ou la réduction de certains crédits ouverts au budget de cette année ; parmi les crédits diminués de ce chef figure, comme on le sait, celui de la Fête Nationale du 14 juillet. De 1500 fr. la dépense a été réduite à 500 ; car c'est surtout sur le chapitre des « plaisirs » qu'ont porté les réductions.

La Commission des Fêtes n'en a pas moins dû dresser son programme, et elle s'est efforcée de conserver les numéros ayant un caractère d'intérêt général. Le concours de déclamation, les bals populaires et le carrousel vélocipédique ont été rayés cette année et tout le reste subsiste. Voici les grandes lignes du programme, qui sera affiché dans quelques jours :

Cortège des sociétés subventionnées, départ de la place Carnot au Laboureur. — Itinéraire ; rues Carnot, des Trois-Bouteilles de l'Industrie, place du Moulin, rues Négrier, de la Mairie, du Bureau, Grand'Place, rue Carnot et dislocation au rond-point des rues de Roubaix et Traversière.

Concours de pigeons-voyageurs sur Chantilly ; visite du Conseil municipal aux établissements charitables, concours de chant salle Varrasse, concours de pinsons dans les quartiers ; exercices de gymnastique, par la Gauloise, place du Moulin, mouvements de la fête fédérale de Tourcoing ; concerts à la Vieille-Place et au Sapin-Vert ; concert et illuminations sur la Grand'Place.

Le concours de chant du 14 juillet se fera cette année dans des conditions absolument particulières, en raison des réductions de crédits produits dans le budget de la ville par la suppression des recettes d'octroi.

Le concours est ouvert à tous les amateurs de chant lyrique de Wattrelos et deux prix d'honneur seront offerts : un premier prix de 30 fr., un second de 20 fr.

Il n'y aura ni catégorie, ni division. Que les amateurs soient basses, barytons, ténors, ils auront à produire deux morceaux de chant lyrique, opéra ou romance exclusivement. La chansonnette est exclue.

Le concours réunira donc l'élite des chanteurs de Wattrelos, et il est certain que le côté artistique de ce numéro du programme n'y perdra pas.

Il n'y a pas de morceau imposé. Comme chaque année, le piano d'accompagnement sera tenu par Mme Ancelle, 1er prix du Conservatoire de Lille.

Le concours sera un concert très artistique ; il aura lieu à 3 h., salle Varasse.

CROIX

Un nouvel acte de la Douma. — L'officiel de la mairie publie dans ses colonnes une lettre de blâme ? de quel droit ? et à quel titre ? adressé par le maire de Croix à M. A. Jouveneux, capitaine-commandant le compagnie des Sapeurs-Pompiers, de la commune de Croix, pour avoir pris rang parmi la population catholique et croisienne, et cela à titre privé, sans aucuns distinction, en civil, lui et ses lieutenants, en hommes libres et indépendants, à l'installation de M. l'abbé Rafin, nouveau curé de Saint-Martin.

Il est étonnant que M. le maire qui dit aux officiers qu'ils sont nommés par décret présidentiel s'arroge le droit de leur infliger un blâme.

Un portemonnaie a été trouvé par le fils de M. Ogé, instituteur, demeurant rue Gambetta, 60, où l'on peut le réclamer.

CROIX. — Décès. — Sophie Vigin, 64 ans, ménagère, r. Basse, 7. — Théodorine Delfosse, épouse Fauveau, rue St-Nicolas, 12.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Le roi Sisovath à Paris

Le roi Sisovath est rentré en gare de Lyon de retour de Fontainebleau, à 6 h. 21. Il est monté en landau avec sa suite pour se rendre à son hôtel. La cortège, composé de dix landaus, était escorté par un escadron de gardes républicains en grande tenue. Sur le parcours le roi a été acclamé.

RÉCEPTION A L'ÉLYSÉE

Paris. — Le Président de la République et Mme Fallières ont offert un dîner aux lauréats du Salon et aux membres du jury. La table comprenait 140 couverts. De nombreuses personnalités du monde artistique étaient présentes.

La Musique de la Garde Républicaine s'est fait entendre.

Le dîner fut suivi d'une brillante réception.

L'EXEQUATUR

accordé aux Consuls de Norvège

Paris. — L'exequatur est accordé à M. Collet, consul de Norvège à Dunkerque et à MM. Adam, vice-consul de Norvège à Boulogne ; Apences, vice-consul de Norvège à Calais et Meurtes, vice-consul de Norvège à Lille avec juridiction sur Roubaix-Tourcoing.

L'exode des capitaux français

Berne. — Partout en Suisse on constate l'affluence des capitaux français qui émigrent pour les raisons que l'on sait. C'est ainsi que la banque d'Etat a dû organiser un service spécial, et construire des caves ad hoc pour recevoir les capitaux.

Glissement de terrain dans le Simplon

Berne. — Un glissement de terrain s'est produit dans la deuxième galerie du Simplon. Le canal d'eau chaude a éclaté, de sorte que l'eau coule librement. Il n'y a pas de dégâts dans la première galerie.

Le Traité d'Algésiras

Tanger. — Si Mokri et Si Bennis vont se rendre prochainement à Madrid pour apposer au nom du sultan leur signature au bas de l'acte original du traité avec les puissances. Cependant ce traité ne sera définitif que lorsque tous les parlements des puissances signataires y auront adhéré.

Les puissances ont jusqu'au 31 décembre pour accomplir cette formalité.

On prévoit que le traité commercial commencera à entrer en vigueur au printemps 1907.

La flotte anglaise en Russie

Londres. — A la Chambre des Communes le député Thorne ayant de nouveau demandé au ministre des affaires étrangères de contremander le visite de la flotte anglaise à Cronstadt à cause des massacres de Russie a reçu une réponse négative.

Vol à bord d'un torpilleur russe

Saint-Pétersbourg. — Plusieurs matelots du torpilleur « Metky », stationnant à Bjoerko, ont volé, avec effraction, une caisse contenant 3.000 roubles dans la cabine du commandant.

Ils ont ensuite disparu.

Les manœuvres navales allemandes

Berlin. — Les grandes manœuvres navales allemandes auront lieu fin juillet. On annonce que l'empereur de Russie y assistera.

La dissolution des Cortès

Madrid. — Il semble se confirmer que le Roi signera le décret de dissolution des Cortès avant de partir pour Saint-Sébastien.

Demander à La Croix du Nord, *15, rue d'Angleterre, Lille, les catalogues des Publications, Images, Phonographes, etc de la Maison de la Bonne Presse.*

WASQUEHAL

Accident. — A l'usine Hanaart frères, Aloïs Croës, domicilié à Flers-Breucq, rue Gambetta, est tombé à la renverse en heurtant un trétean au moment où il portait un rouleau. Dans sa chute, il s'est blessé à l'avant-bras gauche et s'est fait une plaie, qui demandera une dizaine de jours à se refermer.

LANNOY

Accident du travail. — Chez M. Mulle-Gadenne, brasseur, un garçon brasseur, Théophile Jourdin, demeurant à Hem, Petit Lannoy, s'est fait une entorse à l'épaule gauche en chargeant un camion. 15 jours de repos. Docteur Parmentier.

FLERS-BREUCQ. — **Accident.** — Une petite fille de 12 ans, Germaine Rohart, rue d'Hem, s'amusait à voir monter le manège des vélocipèdes, lorsqu'en jouant avec ses compagnes, elle tomba sur les rails et se fit au front une blessure assez profonde. L'enfant resta évanouie plusieurs minutes. Revenue à elle, elle fut reconduite à son domicile.

FLERS-BREUCQ. — Du 27 juin. — Naissance. — Lucien Waquet, rue de Lille, cour du Beau-Bouquet.

TOURCOING

Une charmante Fête de famille

A L'INSTITUTION du SACRÉ-CŒUR

A l'occasion de la fête de M. l'abbé Lecomte, le tant aimé supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, une charmante réunion de famille s'est tenue, jeudi, au Collège.

Le matin, à la messe, à laquelle assistaient les élèves et un certain nombre d'anciens élèves, la chorale de l'Institution, dirigée par M. l'abbé Bouchendomme, a interprété avec talent le *Kyrie*, le *Sanctus* et l'*Agnus* de la messe de Sainte-Cécile de Gounod.

A une heure, un banquet réunissait, autour de M. le Supérieur : MM. Lecomte, son vénéré père ; Leclercq, doyen de St-Christophe ; docteur Fichaux, vice-président de l'Association des Anciens Elèves ; l'abbé Cornille, ancien préfet de discipline ; Bernard-Flipo, président du Tribunal de Commerce ; Louis Sion-Arnould, conseiller d'arrondissement ; Marchand, vice-doyen de la Croix-Rouge ; les abbés Ducontombier, curé du Sacré-Cœur ; Goeman, curé de Fretin ; Bourgeois, curé de Sainte-Anne ; Arnould, curé de Saint-François ; Gavelle, curé de Notre-Dame de Lourdes ; Romain Flipo, Hippolyte Scalabre, Albert Trentesaux, le docteur Brunet, Louis Barrois, etc., membres de la Commission des Anciens Elèves. L'assistance était composée de très nombreux anciens élèves, des professeurs et des élèves du Collège.

Le repas fut très gai, comme il convient à une réunion d'élèves du Collège.

Au dessert, M. le Supérieur parla en termes émus du regretté Mgr Leblanc, pour lequel il a un culte de profonde vénération. Après avoir dit sa reconnaissance pour toutes les marques de sympathie ou de filial attachement témoignées à l'occasion de sa fête sa parole devint grave. « Il en est, dit-il, qui trouvent téméraire une fête de famille au moment où l'existence même du Collège est menacé. Mais d'autres, avec *Cyr* de la *Croix*, nous y encouragent par cette raison que les premiers chrétiens, avant de marcher allègrement au martyre, se préparaient à ce sacrifice suprême par de fraternelles agapes ». Et M. le Supérieur est bien de ce dernier avis.

En bon fils il adressa ensuite l'hommage de sa piété filiale à son père, puis il fit l'éloge de M. le doyen de Saint-Christophe, celui de M. Dehrabant, doyen de Notre-Dame qui manquait à cette belle réunion ; celui de M. Marchand, vice-doyen de la Croix-Rouge ; celui de M. Cornille, des docteurs Fichaux et Brunet, etc. Il n'a eu garde d'oublier les Religieux qui, « se trouvant à l'avant-garde de l'armée du Christ, ont été les premiers frappés parce que les plus braves » et M. Emile Barrois, « l'homme du devoir poussé jusqu'à l'héroïsme et qu'on suit avec la certitude de se trouver toujours sur le chemin de l'honneur. »

Avant de s'asseoir, M. le Supérieur attache sur la poitrine de M. Isidore Wallard, depuis trente années domestique dans la maison, une superbe médaille d'argent, gage de la reconnaissance de ses maîtres. Un tonnerre d'applaudissements souligne la remise de cette distinction, y ajoutant le témoignage d'une unanime sympathie pour celui qui en est l'objet.

M. Leclercq, doyen de Saint-Christophe, dit son amitié et sa reconnaissance pour le collège, sa crainte aussi pour son avenir.

M. le docteur Fichaux retrace d'une façon charmante les grandes lignes de l'histoire du Collège et assure les anciens maîtres de la reconnaissance de leurs élèves. M. le Supérieur adresse ensuite quelques mots trop aimables à la presse catholique pour laquelle il professe « une grande sympathie, de la reconnaissance et de la vénération ».

On entend ensuite un chœur de circonstance, interprété par les élèves et anciens élèves, sous la direction de M. Heinrick, et qui a été fort bien enlevé.

Enfin, après un compliment et un dialogue par les élèves du petit collège, la fête se continue dans les cours de l'établissement.

Les professeurs et les élèves avaient rivalisé d'invention pour la rendre intéressante. Ils y sont parvenus au-delà de leurs espérances.

LE FESTIVAL PERMANENT

Sociétés prenant part au Festival Permanent du dimanche 1er juillet

Grand kiosque de l'Exposition

A 10 h. du matin. — Harmonie Communale de Bergues, 50 exécutants :

Le Maréchal Chandron, par Lacôme. — Fantaisie sur Mireille, Ziégler. — Réponse « Amoureuse », valse de Berger, arr. par Héring. — Fantaisie pour saxophone-alto, Wettge. — Ballet de Coppélia de Léo Delibes, Mayeur.

A 11 h. — Fanfare La Lyre St-Quentinoise de St-Quentin :

Marche des Midinettes, Daucot. — Le Voyage en Chine, Bazin. — Valse de Concert, Pautrat. — Le jour et la nuit, Lecocq. — Polka pour piston, Gadenne.

Midi. — Harmonie communale de Taintegnies (Belgique), 55 exécutants :

Marche militaire, Lampers. — Bonne Fortune, Lampers. — Une soirée à Monaco, Blémer. — Guillaume Tell, fantaisie, Rossini. — Danse aux flambeaux, Lampers.

2 heures. — Fanfare de Blanc-Four, Roncq, 40 exécutants :

Tourcoing-Exposition, L. Montagne. — Marche aux flambeaux n° 1, Meyerbeer. — Joyeux Soldats, Faust. — Le jour et la nuit, Lecoux. — Sourire d'Avril, valse, André. — Absence et retour, Labole.

3 h. — Harmonie de la Citadelle, 50 exécutants :

Allegro, X... — Van d'Andere, ouverture, Halévy. — Retour à la vie, valse, Chabas. — Grande Fantaisie, Gounod. — Polka, X...

4 h. — Musique du Centre, Lille, 50 exécutants :

Echo de la Montagne, Vallet. — La Roche du Midi, Planel. — Diane, polka, Turine. — Le Trouvère, fantaisie, Verdi. — Noble jeu, valse, Schrevère.

5 h. — Harmonie du Commerce, 50 exécutants :

Tourcoing-Exposition, L. Montagne. — Le Roi de Lahore, ouverture, Massenet. — Gavotte, Wesly. — Fantaisie sur Lackmé, L. Delibes. — Valse poudrée, Popy.

6 h. Concordia-Harmonie, Roubaix, 65 exécutants :

Défilé avec clairons et tambours, Turina. — Les francs juges, ouverture, Berlioz. — Polka pour piston, X... — Grande fantaisie sur Mignon, A. Thomas. — Valse interrompue, L. Montagne.

Kiosque du Jardin anglais (Exposition)

10 heures du matin. — Section chorale d'Estaires, 25 exécutants :

Les Proscrits, Saintis. — Les Guides du Mont Blanc, Ritz. — Le Drapeau tricolore, Monestier. — L'Orphéon, c'est le peuple, Saintis.

11 heures. — Fanfare de Wez-Velvain (Belgique), 30 exécutants :

Tourcoing-Exposition, L. Montagne. — Ouverture fantastique, Bancoens. — Fantaisie Spissens. — Air varié pour tuba, Canivet. — Fantaisie originale, Deconinck. — Boléro, Deconinck.

Midi. — Chorale Aubersoise, Aubers, 35 exécutants :

Vive la France, Claude Augé. — Nous allons rire, Dard Janin. — Les Orphéons de France, La Tour. — Orphéon en voyage, Laurent de Rillé. — Patrie ! Claude Augé.

2 heures. — Fanfare les Amis Réunis, Wervicq (Belgique), 40 exécutants :

Universitaires en avant, Ed. Leclercq. — Marie-Henriette, ouverture, L. Montagne. — Souvenir de Dijon, polka pour piston, Langlois. — Honneur et Probité, St-Jangers. — L'Enchanteresse, valse, Bury.

3 heures. — L'Union chorale, Wervicq-Sud, 55 exécutants :

La Marche Gauloise, Pathiard. — Les Pionniers, Saintis. — Hymne à la Charité, Jouret. — Salut aux Chanteurs, Thomas. — Le Combat naval, St-Julien.

4 heures. — Fanfare les Bons Amis, Frasnes-les-Buissenal, 50 exécutants :

Stripes, Sousa. — Cortège de ballet, L. Montagne. — Coppélia, Delibes. — Variations pour tuba, Stienburghe. — Dans l'allée des Soupirs, Turine.

5 heures. — Les Trompettes dévoués, Marquette-lez-Lille, 34 exécutants.

Le Champenois, allegro, Gadenne. — Souvenir du Concours de Lille, Gadenne. — Ildora, polka, Dussoir. — Adieu à la Patrie, fantaisie, X... — La Bonne mère, fantaisie, Gadenne.

6 heures. — Fanfare Marie-Henriette, Néchin (Belgique), 38 exécutants :

Tourcoing-Exposition, L. Montagne. — Jeanne d'Arc, ouverture, Bajus. — Italia, valse, Max Graziani. — La Fête triomphale, Van Dam. — Triolette, Loger.

Kiosque de la place de la République

2 heures. — Orphéon Seclinois, Seclin, 70 exécutants :

Sac au dos, Paillard. — La Fête au Louvre, L. de Rillé. — Credo de l'Humanité, Wouters. — Le Combat naval, St-Julien. — Le Réveil du camp, Delannoy.

3 heures. — Harmonie, Barry (Belgique), 37 exécutants :

Les Petites Ménières, Bosc. — Liberté, Martin. — Une Soirée près du Lac, Leroux. — L'Ombre, fantaisie sur l'opéra, Steenebruggen. — Triolette, X... — Tourcoing-Exposition, L. Montagne.

4 heures. — Orphéon La Lyre Ouvrière, Roubaix, 40 exécutants :

Les Paysans, Saintis. — Hymne à la nuit, L. de Rillé. — Les Contrebandiers, De Lyten. — La Chasse, L. de Rillé. — L'Adieu des Pêcheurs, Saintis.

5 heures. — Chorale La Solidarité ouvrière de Roubaix, 56 exécutants :

Feuilles et Fleurs. — Fée d'Amour, Weyts. — Kermesse Villageoise, Weyts. — Patrouille, Van Akère. — Liberté, Egalité, Fraternité, X...

6 heures. — Fanfare Ouvrière La Paix de Roubaix, 46 exécutants :

Fantaisie sur Robert le Diable, X... — Soirée d'automne aux Ardennes, Catreanes. — Fauvettes et Mésanges, polka, X... — Fantaisie sur Faust, Gounod. — Voix Roumaines, valse, Kesseit.

Kiosque de la Grande-Place

A 3 heures. — Fanfare de Valaines (Belgique) : Tourcoing-Exposition, L. Montagne. — Fantaisie sur la Dame Blanche, Boëldieu. — Souwalki, polonaise pour baryton, Debove. — La Pluie d'or, fantaisie pour saxophone, Wathier. — Bagatelle, polka pour piston, Debove. — Fleurs-de-Nice, ballet, Debove.

Premier concours d'horticulture. — Cette fête des fleurs se tiendra, Salle des Concours, du samedi 30 courant au 4 juillet inclus. Les opérations du jury auront lieu à huis clos et le public sera admis à deux heures à admirer les orchidées, si enviées des amateurs, les roses magnifiques, les palmiers les plus rares, les plantes de toute beauté et des parterres merveilleux par la diversité des fleurs d'une richesse de forme et de coloris incomparables.

Ce concours, auquel prennent part les horticulteurs de France et de Belgique, est appelé à un succès considérable.

Le prix d'entrée est fixé, pour l'après-midi de samedi, à 0 fr. 50 ; le dimanche et le lundi, à 0 fr. 25 et le mardi et le mercredi le public sera admis gratuitement.

Comme nous l'avons annoncé hier, il sera donné dans la salle du Kursaal de l'Exposition de Tourcoing, samedi soir, 30 courant, à 9 heures, un brillant concert par la *Club des Vingt*, de Lille, sous la direction de M. Queseay.

Concert de vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, par la fanfare *Les Intimes*, directeur M. Ch. Béhiels, sur le kiosque de l'Exposition :

Programme. — 1re partie. — Réclame-Marche, Poiffiet. — La Reine des Fées, ouverture, Moreater. — Arime, grande fantaisie, Escudier. — Le Vieux Zouave, polka, Eustace.

2e partie. — Fantaisie originale, Humbert. — L'Africaine, ouverture, Meyerbeer. — Céramique n° 8, Smadt. — Galop russe, Skolisky.

Commission sanitaire. — La Commission sanitaire composée de MM. E. Lecomte, vice-président ; H. Loridan, conseiller général ; Sevin, architecte de la ville ; Trévis, inspecteur du travail ; Tétart, vétérinaire ; Bruneau, pharmacien, le docteur Julien, directeur de l'Office sanitaire, et M. Debuchy, conseiller municipal à Mouveaux, qui s'était joint à la Commission, s'est réunie hier mercredi 27 juin, à l'effet de se rendre à La Madeleine pour y visiter la station expérimentale de M. le docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, qui y poursuit depuis deux ans ses expériences sur l'épuration des eaux résiduaires.

Partie à 3 h. 45 de la gare de Tourcoing, la commission a été reçue à son arrivée à la gare de Lille par M. le docteur Calmette lui-même qui l'a conduit à La Madeleine où, il a fait une description très claire et très complète du fonctionnement de son installation ; la commission a pu se rendre compte par elle-même des résultats obtenus ; elle a regagné Tourcoing par le train de 8 heures.

Trois forcenés. — Après avoir bu comme des éponges, en divers estaminets du quartier des Francs, trois individus entrèrent jeudi, à 5 heures du soir, à l'estaminet Masquelier, angle des rues de Paris et de la Blanche-Porte. Les tables, les chaises, les verres, les bouteilles, le piano automatique, tout fut mis en pièces. Ces trois ivrognes ont le genièvre bien mauvais !

Les voisins intervinrent ; des usines Tiberghien frères et Masurel la police fut prévenue par téléphone de ce qui se passait.

Les agents Leman, Six, Cuvelier, Dujardin et Moudard, ainsi que le gendarme Flament, ne tardèrent pas à arriver. Mais les trois forcenés avaient quitté l'estaminet.

L'un d'eux, Gustave Demuynck, peintre, fut arrêté rue de la Vigne et conduit au poste du 2e arrondissement, rue Nationale. Rendu fou par l'alcool, il brisa le baquet de propreté, puis il défonça la porte à coups de tête, se faisant de multiples blessures. Quand il se fut un peu calmé, les agents le conduisirent au poste central, où il fut solidement verrouillé.

Ses compagnons Edouard Verpouck et Jules Brouck, âgés de 23 ans et tous deux journaliers ont été capturés dans le quartier des Francs et à leur tour écroués.

M. Delattre, commissaire de police, fait une enquête sur ces faits.

Etat-civil de Tourcoing

du 28 juin

Naissances. — Vandesle Jules, rue d'Alger 48. — Dumoulin Simonne, rue Delobel, 5. — Favorel Jules, rue de Jemmapes. — Litton — Barrital Pierre, rue des Poutrains, 31. — Vanelstraete René, rue Jean-Bart, 39.

PHOSPHATINE FALIÈRES Aliment des Enfants

BONDUES

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire, dimanche prochain 1er juillet, à 11 h. 1/2 du matin.

Dans la Poste. — M. Vanderplanck Alphonse, demeurant à Neuville-en-Ferrain, est nommé facteur rural à Bondues, remplaçant M. Hennion Ernest, nommé facteur rural à Roubaix (Bureau central).

Beaucoup de docteurs recommandent la *Grande Pharmacie de France*, 1, rue Faidherbe, à Lille. — Ils ont la certitude que leurs ordonnances seront exécutées scrupuleusement, produits de premier choix, et prix absolument normaux et rationnels. 3

LILLE

GRAVE ACCIDENT

Un car H a été tamponné dans la soirée, porte de Béthune, par un train de ceinture. Deux personnes ont été blessées légèrement.

HOUPLINES. — **Sur les bords de la Lys.** — Hier, vers 1 h. 1/2, après avoir dîné, deux gamins allèrent se baigner dans la Lys, près du pont du chemin de fer. C'était le jeune Poupart, 13 ans 1/2, demeurant cité Dufour, avec un camarade habitant le Belgique.

Ayant piqué une tête dans l'eau, pris soudain d'un malaise, ils ne purent regagner le bord.

M. Muely, ancien douanier, cabaretier *Au Canard*, entendant les cris poussés par les enfants accourut, plongea plusieurs fois et fut assez heureux pour ramener sains et saufs les deux imprudents qui déjà disparaissaient sous l'eau.

DOUAI

L'affaire Lemaistre, ce banquier de la rue Saint-Thomas, qui, en 1905, prit la fuite après de nombreux abus de confiance, laissant un passif de 350.000 fr., sera sous peu jugée par le Tribunal correctionnel de Douai. Toutes les recherches faites pour retrouver Lemaistre n'ont donné aucun résultat.

DUNKERQUE

PETITE-SYNTHE. — **Noyade.** — M. Lanvin, plombier, 20 ans, s'étant endormi le soir sur la berge du canal de Mardyck, à proximité du chantier de M. Delaplace, constructeur de bateaux, est tombé à l'eau et s'est noyé.

Le cadavre a été retiré du canal par des passants et a été reconduit, après les constatations d'usage, chez les parents du défunt, rue Deschamps.

VALENCIENNES

RAISMES. — **Un pénible incident** qui a profondément affecté ceux qui en ont été témoins, est survenu peu avant la levée du corps aux funérailles de Mme Musy-Douay.

Mme Amédée Giard, de Valenciennes, s'est affaissée, devant la maison mortuaire, incommodée par la chaleur suffocante de cette journée d'été. MM. les docteurs Descamps, Pruvost et Lambert lui prodiguèrent leurs soins et la firent conduire chez M. Giard-Guisgand, son fils, brasseur, rue du Marais.

A la dernière heure on nous annonce la mort de Mme Giard, qui aurait succombé à une congestion.

CAMBRAI

BÉVILLERS. — **Accident de motocyclette.** — M. le docteur Pruvot, de Carnières, traversait Bévillers, à toute vitesse, monté sur sa motocyclette. A la sortie du village sa machine se brisa. Il fut violemment jeté par terre.

Des passants, témoins de l'accident, le relevèrent évanoui et portant à la tête de fortes contusions. Ils le transportèrent à l'estaminet Sylvain Vallez, où il reçut les premiers soins. Lorsqu'il eut repris connaissance, une voiture le reconduisit à son domicile.

AVESNES

BERLAIMONT. — **Sauvé !** — Dimanche dernier, le jeune Marcel Rousseau, 8 ans, est tombé dans la Sambre en pêchant à la ligne près du Pont.

Aux cris poussés par l'enfant, Arsène Druesne, 15 ans, qui se trouvait non loin de là accourut et résolument se jeta à l'eau tout habillé, pour essayer de le sauver.

Le courant assez fort à cet endroit les entraînait tous deux et ils auraient péri si le père d'Arsène Druesne n'était venu à leur secours. Il se jeta dans la rivière et fut assez heureux pour les saisir et les ramener sains et saufs sur la berge.

PETITE CORRESPONDANCE

T. R. — Ce n'est pas une quittance, c'est une reconnaissance de dette qu'on doit vous remettre.

Ce n'est donc pas un timbre-quittance qu'il faut apposer sur le billet ; c'est un timbre proportionnel à l'importance de la dette.

Il y aurait lieu d'indiquer dans le billet à quelle époque et dans quelles conditions le remboursement pourra être exigé.

Lille. — Il n'y a pas cette année de pèlerinage régional à Bonsecours.

DE GROS REVENUS

Pour un petit capital

Quand vous arrivez à un âge avancé et que vous avez, à force d'économie, amassé péniblement un modeste pécule d'une dizaine de mille francs, il vous reste le souci de lui procurer un placement avantageux.

Que faire, en effet, de ce capital, dont le revenu ne serait guère que de 300 francs ?

La rente viagère ne vient-elle pas alors s'imposer bien souvent.

Pour le même capital :

Cette rente serait, à 60 ans, de 849 francs ; à 65 ans, de 1.014 francs ; à 70 ans, de 1.201 francs payable par trimestre.

Le revenu serait donc augmenté dans de notables proportions et permettrait de vivre.

Mais il importe, quand on aliène un capital, de ne s'adresser qu'à une compagnie de tout repos, et aucune ne peut, par l'importance hors pair de ses garanties, inspirer plus de confiance que la Nationale-Vie dont le siège social est à Paris, 2, rue Pillet-Will.

Cette Société, fondée en 1830, envoie confidentiellement les notices et tarifs de ses opérations à toute personne qui lui en fait la demande. S'adresser également aux agents généraux qui représentent la Compagnie dans tous les arrondissements de France et de l'étranger.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 28 juin

Présidence de M. Dassonville, président

LA FÊTE DU 14 JUILLET 1905

Un accident au Feu d'artifice

Les fêtes du 14 juillet 1905 ont été marquées par un déplorable accident.

Une jeune fille, Mlle Lorel, âgée de seize ans et demi, qui regardait le feu d'artifice, fut atteinte à l'œil par une fusée éteinte mais encore brûlante. La jeune fille a l'œil complètement perdu.

Le père de la victime, M. Lorel, représentant de commerce à Lille, avait assigné la Ville en 20.000 de dommages-intérêts. La Ville avait mis en cause l'artificier M. Bar qui l'avait garanti contre tout accident.

Le procès plaidé vendredi dernier par Me de Lauvereyns pour la victime, Me Fanchille pour la Ville et Me Théry pour M. Bar, a reçu aujourd'hui sa solution. Nous donnons ci-dessous les motifs du jugement qui nous paraissent présenter intérêt.

Attendu que la demoiselle Lorel, âgée de 16 ans 1/2, ayant, au cours du feu d'artifice tiré sur la place de la République, à Lille, le 14 juillet 1905, été gravement blessée à l'œil gauche par la baguette d'une fusée et privée de la vision de l'œil à la suite de cet accident, Lorel père, ès-qualité, a assigné la ville de Lille au paiement de 20.000 francs à titre de dommages et intérêts, que la ville de son côté a appelé De Bar, artificier, en garantie.

Attendu que la ville prétend contrairement aux assertions du demandeur n'avoir commis aucune faute en faisant tirer un feu d'artifice en plein cœur de l'agglomération, sur la place de la République du moment où elle établissait un barrage autour des pièces d'artifice à une distance suffisamment grande pour mettre le public à l'abri des accidents.

Attendu que la faute n'existe pas si les conséquences du fait dommageable étaient en dehors de toute prévision humaine, le dommage ainsi causé l'ayant été par suite d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure.

Qu'en l'espèce il n'y a point cas fortuit ou cas de force majeure, la Ville, aussi bien que l'armurier, n'ignorant point que les fusées, même tirées normalement, pouvaient en très grand nombre tomber en dehors de la zone de protection, qui était de 30 mètres, et mettre le feu aux édifices voisins ou blesser les spectateurs, qu'en ne prenant pas les précautions nécessaires pour prévenir les dangers que ces sortes de réjouissances font courir, par leur nature même, aux personnes et aux propriétés, la Ville a commis une faute qui l'oblige à réparer le dommage causé.

Attendu que De Bar a formellement garanti la ville suivant contrat en date du 12 juillet 1905 contre tous les risques, incendies ou accidents, pouvant provenir du tir de ce feu d'artifice et a pris à sa charge tous les accidents pouvant en résulter, à condition qu'il lui serait alloué une indemnité supplémentaire de 300 fr. qui lui a été versée ; qu'il ne discute d'ailleurs pas son obligation de garantie.

Attendu que, si, on ne peut voir dans cette clause une obligation pour autrui, car il n'apparaît pas qu'il ait été dans l'intention des parties de conférer à tout citoyen lésé dans sa personne ou dans ses biens un droit d'action directe contre le promettant, en fait, la Ville qui a voulu éviter toute responsabilité semble bien en allouant à De Bar une somme supplémentaire de 300 fr., destinée dans la pensée des parties à une assurance, avoir reconnu qu'elle pouvait être déclarée responsable si un accident *survenait, démontrant qu'elle n'avait pas pris toutes les mesures de sécurité suffisantes et étendu suffisamment la zone de protection.*

Que ni la Ville ni De Bar ne sauraient se plaindre des conséquences réglées d'avance d'un accident prévu par eux comme possible.

Le Tribunal condamne la Ville de Lille à payer à Lorel père ès-qualité 5.000 francs en un titre de rente 3 0/0 avec intérêts judiciaires ; dit De Bar tenu de garantir la Ville.

LA COMPAGNIE DU NORD

contre l'Octroi d'Armentières

La Compagnie du chemin de fer du Nord avait, devant le juge de paix demandé, à l'Octroi d'Armentières restitution d'une somme de 10.836 fr. 75 perçus sur les matériaux ayant servi à le construction de la gare annexe.

Le juge de paix avait débouté la Compagnie du Nord. L'affaire venait aujourd'hui en appel devant le Tribunal civil.

Me Spriet, assisté de Me Godron, plaidait pour la Ville ; Me Théry, assisté de Me Rombaut, pour la Compagnie du Nord.

Le Tribunal a purement et simplement confirmé la sentence du juge de paix.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 28 juin

Présidence de M. Six, vice-président

LES LUTTES ÉLECTORALES

Le soir du 6 mai 1906, les électeurs d'Haubourdin étaient tous particulièrement échauffés. Les électeurs de M. Potié, sûrs de leur triomphe, à amère désillusion du 20 mai ! parcouraient les rues en hurlant les louanges de leur chef.

Naturellement une rixe éclata qui amène aujourd'hui en correctionnelle amis et ennemis.

Les prévenus sont Florentin Bonduel, cultivateur à Goedecourt, Arthur Crespel, 17 ans, journalier à Houplines, Augustin Dubois, cultivateur à Goedecourt, Jules Hayez, 28 ans et Victor Dupuich, 19 ans, tous deux journaliers à Goedecourt.

C'est le garde Duriez, qui a dû séparer les belligérants.

Tous les prévenus récoltent 8 jours de prison. Tous, sauf Hayez, obtiennent le sursis.

AFFAIRES DIVERSES

16 fr. d'amende avec sursis à Florimond Depauw ; 50 fr. à François Tissens, pour coups réciproques.

Jules Vandenbroucke, 2 mois et 500 fr. pour fraude.

Léon Cattereau, 1 mois pour vol.

6 jours à Célestin Biot pour vol.

16 francs à Charles Van Eneco pour bris de clôture.

2 mois et 500 fr. pour fraude à André Marche.

1 mois pour coups à J.-B. Demesmacker ; pour la même délit, 15 jours à Alphonse Leroy.

— On nous prie de faire remarquer que le nommé Leroy, condamné mercredi pour fraude, n'était pas au service de M. Ch. Van Troyen-Villers, calendreur, rue des Pâtures, à Armentières.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Audience du 24 juin

Etroeungt. — Léandre Tison, sans domicile, arrêté pour vagabondage, a proféré des injures contre le garde Labrun. 15 jours de prison et 5 fr. d'amende.

Fourmies. — Elise Pérot, 34 ans, et Maria Guerry, ont introduit ensemble des marchandises de fraude et se sont opposées à l'exercice des fonctions des agents des douanes. Elise Pérot est condamnée à deux mois de prison, Maria Guerry, à 6 jours, toutes deux solidairement à l'amende de 625 fr. et chacune d'elles, pour rebellion à une amende de 625 fr.

— La même Elise Pérot est poursuivie pour un autre délit de fraude et d'opposition. Elle est à nouveau condamnée à deux mois de prison et à deux amendes de 625 francs. La confusion est prononcée pour la peine de prison.

Wignehies. — Eugène Playe, rattacheur, 6 jours d'emprisonnement et 50 fr. d'amende avec sursis, pour coups et blessures à Mme Cousin et à sa fille et bris de clôture.

Trélon. — Achille Collet, fileur, 6 jours d'emprisonnement, avec sursis et 625 fr. d'amende pour contrebande.

Sortelmont. — Achille Vermasse, journalier, est attrait devant le Tribunal pour... délit de chasse, naturellement. L'affaire est remise à huitaine, pour audition de témoins.

Sous-le-Bois. — Joseph Bouquieux, briquetier à Jumet (Belgique), a été arrêté à Sous-le-Bois en état d'infraction à un arrêté d'expulsion. Il est condamné à un mois de prison.

Louvroil. — Charles Douillez, mécanicien, 6 jours de prison pour coups et blessures.

— Alphonse Dron, plafonneur, 100 fr. d'amende, avec sursis, pour avoir tiré sur des pigeons voyageurs appartenant à M. Maréchal.

— Quintellier Alphonse, journalier, 20 jours